

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

Séance du 9 mars 2026

Délibération n° 2026-10

Révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2026-2030

Nombre d'élus en exercice :	25
Présents à la séance :	20
Pouvoirs :	3
Nombre de votants :	23
Quorum :	13
Date de la convocation :	20 février 2026
Affichée le :	20 février 2026
Compte-rendu affiché le :	

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son président André ACCARY, en application de l'article L. 1424-28 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur André ACCARY, Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, Madame Colette BELTJENS, Monsieur Pierre BERTHIER, Monsieur François BONNETAIN, Monsieur Frédéric BOUCHET, Monsieur Raymond BURDIN, Monsieur Frédéric CANNARD, Madame Claude CANNET, Madame Carole CHENUET, Monsieur Jean-François COGNARD, Monsieur Thierry DESJOURS, Monsieur Jean-Michel DESMARD, Monsieur Patrick DESROCHES, Madame Violaine GILLET, Monsieur Jean-Paul LUARD, Monsieur Jean-Louis MARTIN, Monsieur Alain PHILIBERT, Madame Virginie PROST

Suppléances :

Madame Dominique MELIN était suppléée par Madame Cécile MARTELIN

Excusés :

Madame Marie-Claude BARNAY, non suppléée
Monsieur Frédéric BROCHOT, non suppléé
Madame Christine ROBIN, non suppléée
Monsieur Roland BERTIN, non suppléé
Madame Dominique LANOISELET, non suppléée

Pouvoirs :

Madame Marie-Claude BARNAY a donné pouvoir à Monsieur André ACCARY
Monsieur Roland BERTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-François COGNARD
Madame Dominique LANOISELET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE

Secrétaire de séance :

Madame Virginie PROST

Monsieur le directeur départemental, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 1424-7 et R. 1424-38 ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'émettre un avis sur le projet de schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

1 - RAPPEL DU CONTEXTE

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) constitue le document stratégique de référence du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire. Il fixe, pour une période de 5 ans, les orientations fondamentales en matière d'analyse des risques, de couverture opérationnelle et d'organisation des secours, dans un objectif constant de protection des populations, des biens et de l'environnement.

La présente révision du SDACR s'inscrit dans un contexte de mutations profondes du territoire et de l'activité opérationnelle : évolution démographique marquée par le vieillissement de la population, accroissement et diversification des sollicitations de secours, effets déjà perceptibles du changement climatique, contraintes croissantes pesant sur la disponibilité des sapeurs-pompiers et nécessaire adaptation des organisations et des moyens.

Elle vise à doter le SDIS de Saône-et-Loire d'un cadre stratégique renouvelé, cohérent et prospectif pour la période 2026-2030.

2 - MÉTHODOLOGIE

La révision du SDACR repose sur une démarche structurée, conduite sur la base des recommandations méthodologiques de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). Elle s'appuie sur une analyse approfondie de l'activité opérationnelle observée sur une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, permettant d'identifier les tendances, les fragilités et les évolutions significatives des risques.

Cette démarche analytique a été complétée par une large concertation interne et institutionnelle, associant les instances de gouvernance et l'ensemble des acteurs du SDIS. L'ensemble du processus a permis de combiner l'analyse statistique des risques courants, l'étude des risques complexes et des menaces, ainsi que les échanges menés sur le terrain, afin d'aboutir à un diagnostic partagé et objectif du territoire.

2.1 – L'analyse des risques courants : un socle structurant

L'analyse des risques courants constitue le premier pilier du SDACR. Elle porte principalement sur les missions de secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP), de secours routier, d'incendie, ainsi que sur les missions de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

À partir d'une évaluation fine de l'aléa et des enjeux, réalisée à l'échelle des 564 communes du département, le niveau de risque a été déterminé pour chaque mission et pour chaque territoire communal. Cette analyse met en évidence une concentration limitée mais significative de communes classées en risque important ou modéré, justifiant une attention particulière en matière de couverture opérationnelle.

L'étude des délais réels d'intervention révèle une amélioration globale de la performance opérationnelle. À titre d'exemple, pour le SSUAP, le délai moyen d'arrivée du premier véhicule de secours et d'assistance aux victimes s'établit à environ seize minutes, tandis que 78 % de la population est couverte en moins de 20 minutes. Ces résultats traduisent l'efficacité globale du dispositif, tout en mettant en lumière des marges d'optimisation ciblées.

La confrontation entre les niveaux de risque et les délais de couverture a permis d'identifier les communes pour lesquelles la réponse opérationnelle doit être renforcée, notamment celles classées en risque important ne satisfaisant pas pleinement aux critères de couverture optimale.

Parallèlement, l'analyse de l'autonomie opérationnelle des centres d'incendie et de secours apporte un éclairage essentiel sur la capacité des centres d'incendie et de secours à assurer seuls les missions relevant de leur secteur d'intervention. Si une majorité de centres présente un niveau d'autonomie satisfaisant, certains CIS affichent une dépendance marquée aux renforts extérieurs, souvent corrélée à des difficultés de disponibilité en journée ouvrée.

Cette problématique de la disponibilité constitue un enjeu majeur du SDACR, nécessitant la mise en œuvre de réponses structurelles et organisationnelles, afin de garantir la continuité et la qualité du service public de secours.

2.2 – Les risques complexes et les menaces : une approche élargie

Au-delà des risques courants, le SDACR intègre une analyse approfondie des risques complexes et des menaces, qu'ils soient d'origine naturelle, anthropique ou sociétale. Les risques d'inondations, d'orages et de tempêtes y occupent une place centrale, en raison de la configuration hydrographique du département et des événements marquants survenus ces dernières années.

Les travaux mettent en évidence une exposition accrue du territoire aux phénomènes hydrologiques, renforcée par les effets du changement climatique, qui tend à accroître la fréquence et l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes. Cette évolution impose une adaptation continue des capacités opérationnelles, des doctrines d'emploi et des moyens spécialisés.

L'analyse intègre également les risques technologiques, sanitaires, radiologiques et liés aux transports de matières dangereuses, ainsi que les menaces intentionnelles, dans une logique globale de sécurité civile et de résilience territoriale.

3 - STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE ET PROPOSITIONS

Sur la base de ce diagnostic partagé, le SDACR 2026-2030 définit une stratégie opérationnelle articulée autour de 9 axes stratégiques, déclinés en 40 orientations :

- améliorer la couverture opérationnelle générale ;
- améliorer la couverture opérationnelle des risques courants ;
- améliorer la couverture opérationnelle des risques complexes ;
- faire face à la pression opérationnelle et garantir la résilience du SDIS ;
- réinventer la disponibilité des sapeurs-pompiers ;
- adapter la doctrine opérationnelle et renforcer les compétences des sapeurs-pompiers ;
- s'intégrer dans un dispositif global de sécurité civile ;
- s'adapter aux évolutions et défis futurs ;
- garantir la qualité des missions opérationnelles.

Ces axes traduisent la volonté de renforcer la capacité opérationnelle du SDIS, d'améliorer la couverture des risques courants et complexes, de garantir la qualité et la sécurité des interventions et de préparer l'établissement aux défis futurs.

Parmi les orientations majeures figurent notamment :

- la création de centres supports (CIS Bourbon-Lancy, Gueugnon, La Clayette, La Chapelle de Guinchay, Cluny et Chagny) ;
- l'intégration de services locaux d'incendie et de secours au corps départemental (SLIS Saint Marcel et SLIS Val Lamartinien) ;
- la standardisation de l'armement des centres et des engins ;
- l'harmonisation des organisations de travail ;
- l'optimisation et l'amélioration de la couverture opérationnelle dans le domaine du secours routier (suppression de la fonction secours routier à certains fourgon pompe tonne secours routier et dotation de 5 fourgons de secours routier pour la désincarcération lourde) ;
- l'amélioration de la couverture opérationnelle dans le domaine de l'incendie avec la dotation d'un nouveau moyen élévateur aérien ;
- l'amélioration de la réponse opérationnelle d'une part, face à l'évolution du risque inondation (dotation d'une berce grande puissance) et, d'autre part, liée aux réseaux de transport (dotation de 3 véhicules « sanitaire poste médical avancé/soutien sanitaire opérationnel »).

La stratégie prévoit également des mesures fortes en faveur de la sécurité des sapeurs-pompiers, de la modernisation des équipements et de l'adaptation des doctrines opérationnelles aux nouvelles formes de risques, avec notamment la mise en œuvre d'un premier niveau opérationnel « protection-balisage » (dotation de lots spécifiques dans tous les centres non dotés de FPTSR et acquisition de 4 VPS supplémentaires pour la sécurité des intervenants sur les voies rapides).

La question de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en particulier et des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels dans certains centres d'incendie et de secours constitue également un axe majeur du SDACR. Des mesures de revalorisation des indemnités, d'optimisation de la ressource professionnelle et de sécurisation des organisations sont proposées, afin de répondre durablement à la pression opérationnelle :

- revalorisation de l'indemnisation de l'astreinte ;
- revalorisation de l'indemnisation de la disponibilité ;
- optimisation et sécurisation de la ressource SPP pour renforcer les CIS de Tournus et Louhans.

Enfin, le SDACR s'inscrit dans une logique de résilience globale, visant à renforcer la capacité du SDIS à faire face aux situations dégradées, à assurer la continuité de ses missions essentielles et à s'intégrer pleinement dans un dispositif partenarial de sécurité civile.

4 - CONCLUSION

Par cette révision, le SDIS de Saône-et-Loire se dote d'un schéma stratégique ambitieux, fondé sur une analyse rigoureuse des risques et une vision prospective de la couverture opérationnelle. Le SDACR 2026-2030 constitue ainsi un outil structurant au service des élus, des partenaires institutionnels et des sapeurs-pompiers, garantissant une réponse opérationnelle efficace, durable et adaptée aux enjeux de sécurité du territoire.

*
* *

En vertu de l'article L. 1424-7 du code général des collectivités territoriales, le SDACR est élaboré par le service départemental d'incendie et de secours sous l'autorité du préfet.

Conformément à l'article R. 1424-38 du CGCT, l'avis des différentes instances est ensuite recueilli :

- commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) le 3 février 2026 ;
- comité social territorial (CST) le 5 février 2026 ;
- comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) le 5 février 2026 ;
- conseil départemental le 6 février 2026.

Le projet de SDACR est également présenté au collège des chefs de services de l'État le 23 février 2026.

Le représentant de l'État dans le département pourra ensuite arrêter le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, sur avis conforme du conseil d'administration du SDIS recueilli lors de la présente séance.

DÉCISION

Après en avoir débattu, les membres du conseil d'administration, émettent un avis favorable à l'unanimité sur le projet de schéma départemental d'analyse et de couverture des risques pour la période 2026-2030.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le

11 MARS 2026

- publié le

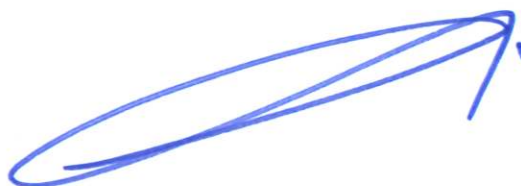
11 MARS 2026

Le Président,

Pour le président et par délégation
la sous-directrice des fonctions transversales

Mélanie GACHÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ANDRÉ ACCARY